

## Enclos 1 Dossier consultatif de l’Autorité Fédérale – Projet de nouvelle centrale nucléaire à Wesleyville

Fichier du registre : 89802

Veillez soumettre le formulaire complété avant 11 février 2026, par courriel à [wesleyville@iaac-aeic.gc.ca](mailto:wesleyville@iaac-aeic.gc.ca)<sup>1</sup>. Pour être inscrit au Registre et pour s’aligner sur la Loi sur les langues officielles, l’AEIC exige que vous soumettiez le formulaire DCAF, ou un résumé de celui-ci, en français et en anglais

### Département/Informations de contact de l’agence

Date de soumission	Jeudi 11 février 2026
Département/Agence	Femmes et Égalité des genres Canada
Contact, Titre, Unité de travail	Miga Chultem, directrice, Direction de l’ACS Plus, Direction générale des politiques stratégiques
Courriel, Téléphone	<a href="mailto:FEGC.EvaluationImpacts-ImpactsAssessment.WAGE@fegc-wage.gc.ca">FEGC.EvaluationImpacts-ImpactsAssessment.WAGE@fegc-wage.gc.ca</a> , 343-542-2453
Contact alternatif, Titre, Unité de travail	Megan Kirby, agente des politiques, Direction de l’ACS Plus, Direction générale des politiques stratégiques
Courriel, Téléphone	<a href="mailto:Megan.Kirby@fegc-wage.gc.ca">Megan.Kirby@fegc-wage.gc.ca</a>

Examinez la description initiale du projet et répondez aux questions suivantes :

1. Votre ministère ou votre organisme exercera-t-il une attribution ou fournira-t-il une aide financière liée au projet pour permettre sa réalisation totale ou partielle?

Comme pertinent,

- a) Précisez de quelle attribution ou aide financière il s’agit, et la probabilité que cet élément soit nécessaire à la réalisation du projet, comme soit requis, potentiel, probable, improbable ou non requis
- b) Décrivez toute consultation autochtone ou publique associée, y compris les échéanciers, et précisez les possibilités potentielles de coordination de la consultation avec le processus d’évaluation d’impact, si une évaluation d’impact est requise
- c) Décrire toute exigence d’information associée (par exemple, évaluation des moyens alternatifs, compensation des habitats) et précisez lesquelles peuvent être coordonnées avec le processus d’évaluation de l’impact, si un tel processus est requis
- d) Identifier toute orientation ou enjeu spécifique au projet dont le promoteur devrait être informé, ou information qu’il devrait fournir
- e) Indiquez si votre ministère ou organisme a identifié des pouvoirs qu’il n’exercera pas ou qu’il pourrait ne pas être en mesure d’exercer pour permettre la réalisation du projet, en tout ou en partie comme prévu actuellement, avec des raisons. En cas de doute, expliquez ce qui doit être résolu pour augmenter la confiance

Non.

2. **À partir du tableau 1**, indiquez les **enjeux clés** propres au projet et au contexte, en vous basant sur l’expertise relevant de votre mandat<sup>2</sup> et des informations en votre possession. Les informations disponibles peuvent inclure votre accès à des bases de données et aux connaissances d’entreprise, ainsi que la version provisoire de la description initiale du projet, et tout échange avec

<sup>1</sup> Veuillez noter que les conseils fournis à l’AEIC peuvent être publiés sur le site Internet du Registre canadien d’évaluation d’impact ou autrement accessibles au public

<sup>2</sup> Consultez les [protocoles d’entente](#) avec l’AEIC

le promoteur ou d'autres parties en rapport avec le projet et les instruments connus qui pourraient traiter les effets du projet.

Pour chaque enjeu clé :

- a) précisez la nature de l'enjeu clé (p. ex., espèces et lieu particuliers)
- b) précisez la composante ou l'activité du projet liée à l'enjeu clé
- c) expliquez pourquoi il s'agit d'un enjeu clé en vous basant sur :
  - i. la ou les séquences des effets biophysiques de la composante ou de l'activité particulière du projet
  - ii. les préoccupations propres au projet ou une priorité relevant de votre mandat
  - iii. l'importance de l'enjeu<sup>3</sup> pour la prise de décision en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*
- d) séquences potentielles des enjeux clés qui pourraient avoir un impact sur les peuples autochtones et leurs droits
- e) déterminez comment l'enjeu pourrait être traité, y compris grâce à d'autres moyens qu'une évaluation d'impact (p.ex. autre surveillance réglementaire)
- f) identifier des informations supplémentaires que le promoteur pourrait fournir pour renforcer la confiance quant à la manière dont l'enjeu pourrait être traitée par d'autres moyens

L'AEIC a préparé une liste préliminaire des effets potentiels susceptibles d'être des enjeux clés pour l'évaluation d'impact<sup>4</sup>. Lors de la rédaction **du Tableau 1**, l'AEIC demande, selon le mandat et l'expertise de votre ministère ou agence, de valider cette liste, d'ajouter de la précision ou de la justification lorsque cela est approprié, et de recommander tout autre enjeu clé à considérer. Pour une entreprise fédérale, comme des travaux d'énergie nucléaire, une gamme plus large d'effets relève de la compétence fédérale, y compris les effets socio-économiques.

L'AEIC a identifié les sujets suivants comme enjeux clés potentiels pour l'évaluation d'impact :

- Effets sur l'environnement biologique : végétation (terrestre, riveraine et milieux humides), faune, reptiles et amphibiens, poissons et habitats de poissons, oiseaux, espèces en danger
- Effets sur l'environnement physique : géologie et géochimie, sols et sédiments, radioactivité ambiante, qualité/émissions de l'air, qualité/quantité des eaux de surface, qualité/quantité des eaux souterraines, effets sur le lac Ontario
- Les défaillances ou accidents et effets de l'environnement sur le projet
- Impacts sur les droits autochtones, l'usage courant des terres et ressources à des fins traditionnelles, patrimoine physique et culturel des peuples autochtones et des sites d'importance archéologique, avec un accent sur les ressources archéologiques potentielles sur la terre ou l'eau, et les espèces d'importance culturelle
- Effets sur les conditions sanitaires, sociales et économiques ainsi que les conséquences positives et négatives de ces changements susceptibles d'être causées par la réalisation du projet désigné

Women and Gender Equality  
Canada, Director.

---

Nom et titre du répondant départemental /  
d'agence

February 11, 2026  
Date

<sup>3</sup> Un enjeu est important pour la prise de décision si son analyse est susceptible d'influer sur les conclusions concernant 1) le fait que les effets négatifs relevant d'un domaine de compétence fédérale ou les effets négatifs directs et accessoires (collectivement, les effets fédéraux négatifs) sont possiblement non importants, ou d'une importance faible, moyenne ou élevée; 2) les mesures d'atténuation appropriées pour les effets fédéraux négatifs importants; ou 3) la justification dans l'intérêt du public.

<sup>4</sup> L'AEIC a préparé cette liste à partir d'informations limitées avant la réception de la version provisoire de la description initiale du projet. Elle peut évoluer selon les contributions reçues des autorités fédérales et provinciales, des communautés autochtones et du public.

**Tableau 1 : Questions clés pour orienter le processus d'évaluation d'impact**

Ce tableau doit mettre en évidence les enjeux clés qui doivent être considérés dans le processus d'évaluation d'impact, notamment la nécessité de réaliser une telle évaluation et, dans l'affirmative, la portée de celle-ci et l'adaptation subséquente des lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact.

Les enjeux clés sont les préoccupations majeures directement liées à une composante ou à une activité du projet, dont l'analyse est censée être déterminante pour la prise de décision en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*.

Les conseils des autorités fédérales devraient être guidés par la détection et la résolution des enjeux clés. Si une évaluation d'impact est nécessaire, elle devra être axée sur les enjeux clés.

Identification du commentaire	a) Questions clés	b) Composante ou activité du projet	c) (i) Séquences des effets biophysiques	c) (ii) Préoccupations propres au projet ou priorité relevant de votre mandat	c) (iii) Éléments importants pour la prise de décision au niveau fédéral	d) Impacts sur les peuples autochtones et leurs droits	e) Instruments pour la résolution des questions	f) Renseignements complémentaires fournis par le promoteur
<p>Identifiez les commentaires par organisation et par numéro de commentaire.</p> <p>par exemple : AEIC-01</p>	<p>Précisez la nature de l'enjeu clé (p. ex., espèces et lieu particuliers).</p>	<p>Indiquez la composante ou l'activité du projet liée à l'enjeu clé.</p> <p>Précisez la nature, l'ampleur, la nouveauté et la complexité de la composante ou de l'activité.</p>	<p>Indiquez la séquence des effets biophysiques particulière entre la composante ou l'activité du projet et le récepteur environnemental ou humain touché (y compris les populations autochtones).</p>	<p>Décrivez pourquoi il s'agit d'un enjeu clé relevant du mandat de votre ministère ou organisme, y compris sur le plan des priorités du gouvernement fédéral et en ce qui concerne la probabilité, la gravité ou l'incertitude des effets anticipés.</p> <p>Déterminez si l'enjeu clé est courant pour les projets de cette nature ou dans ce secteur, ou s'il est propre à ce projet en raison de sa complexité, de sa taille ou de sa nouveauté, d'un milieu récepteur sensible ou rare, ou de la proximité de récepteurs environnementaux ou humains sensibles (y compris les populations autochtones).</p>	<p>Décrivez pourquoi l'enjeu clé est important pour la prise de décision en tant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• qu'un effet négatif relevant d'un domaine de compétence fédérale, ou qu'un effet négatif direct ou accessoire, qui peut être important en fonction des preuves disponibles, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ les connaissances et l'expérience des experts fédéraux acquises lors d'évaluations de projets antérieurs;</li> <li>○ la présence d'espèces, d'habitats ou de récepteurs humains sensibles (y compris les populations autochtones);</li> <li>○ des activités, des composantes ou des technologies nouvelles ou complexes liées au projet;</li> <li>○ de grandes incertitudes quant aux effets ou à l'efficacité des mesures d'atténuation;</li> <li>○ des mesures d'atténuation inconnues ou non prouvées;</li> </ul> </li> <li>• qu'un facteur de justification de l'intérêt public qui devrait être important pour la prise de décision, comme un effet positif probable contribuant à la durabilité, aux obligations environnementales du Canada ou à ses engagements en matière de changement climatique, ou appuyant les priorités gouvernementales, comme la réconciliation avec les peuples autochtones.</li> </ul>	<p>Décrivez comment les enjeux clés que vous avez identifiés dans votre mandat et votre expertise peuvent avoir des répercussions sur les peuples autochtones et leurs droits.</p> <p>Ces conseils doivent être éclairés par les connaissances et les contributions des Nations et communautés autochtones pendant la période de commentaires, ou dans la description initiale du projet afin de soutenir une évaluation plus précise, respectueuse et collaborative.</p>	<p>Décrivez comment l'enjeu clé pourrait être résolu ou traité grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• tout instrument, y compris les pouvoirs, les devoirs, les fonctions, les cadres, les politiques ou les orientations dont dispose votre ministère ou organisme;</li> <li>• tout instrument, y compris les pouvoirs, les devoirs, les fonctions, les cadres, les politiques ou les orientations dont dispose une autre instance, y compris la province;</li> <li>• des mesures d'atténuation communes, éprouvées, bien comprises ou normalisées pour atténuer les effets ou les séquences des effets;</li> <li>• les engagements pris par le promoteur (p. ex., dans la description initiale du projet).</li> </ul>	<p>Décrivez les informations que le promoteur peut fournir, ou les engagements qu'il peut prendre, qui donneraient confiance que l'enjeu peut être résolu par les moyens existants (à considérer pour la version finale de la description initiale du projet, le futur résumé des enjeux et la réponse, ou (potentiel) lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact.</p> <p>Déterminez si des informations, des études, des analyses ou un travail de collaboration avec d'autres autorités seraient nécessaires pour traiter la question au-delà des instruments existants.</p>

FEGC-01	Terminologie relative à l'ACS Plus	Section 3.5.1 Analyse de l'ACS Plus, p. 139.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	Adaptez l'usage du terme « ACS+ » à « ACS Plus » dans tout le document pour qu'il soit cohérent avec son usage actuel.	S. O.
FEGC-02	Occasions d'emploi	5.8 Répercussions réelles et potentielles sur la santé, les conditions sociales ou économiques des peuples autochtones du Canada (préliminaire), p. 244.	S. O.	Occasions sociales et économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La question clé est importante pour la prise de décision en tant qu'effet négatif direct ou accessoire qui peut être important, car il y a un manque d'informations concrètes fournies dans la description initiale du projet concernant les plans relatifs à la main-d'œuvre (par exemple, le nombre approximatif, d'où proviendra la main-d'œuvre principale attendue).</li> <li>• Les Nations Anishinaabeg Michi Saagiig des Premières Nations des Traités Williams (MS-PNTW) ont indiqué dans le tableau « <b>Catégories de répercussions et d'effets réels et potentiels défavorables</b> », ce qui suit concerne les conditions de travail : « l'accès à un emploi et un revenu significatif et à long terme pour nos membres (+/- occasions d'emploi) » et « des occasions d'acquisition, de contrat ou de coentreprise autochtone, des avantages financiers et des investissements (+/ – possibilités pour des occasions) (p. 247).</li> <li>• Cependant, il manque de détails sur la manière dont le projet entend faciliter l'emploi à long terme et des occasions d'emploi équitables pour les MS-PNTW.</li> </ul>	S. O.	<p>Prenez en compte les informations suivantes pour soutenir le développement de base et les occasions d'emploi équitables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les contributions de la communauté ont-elles été utilisées pour élaborer des objectifs ciblés d'embauche et de perfectionnement des compétences pour les groupes sous-représentés (par exemple, les femmes autochtones, les jeunes autochtones) de manière à favoriser leur présence dans un éventail de postes à différents niveaux hiérarchiques?</li> <li>• Comment le projet s'engagera-t-il à embaucher des entrepreneures et entrepreneurs locaux et autochtones, et à mettre en place des politiques et programmes en milieu de travail soutenant l'emploi local et autochtone (et l'emploi d'autres groupes sous-représentés)? Lorsque cela est possible, incluez le nombre projeté de membres du personnel totaux à l'intérieur et à l'extérieur (par exemple, provincial, national,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon la section 5.3.2 du Modèle des lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact (<a href="#">révisées en août 2025 [version provisoire générique]</a>), l'étude d'impact doit décrire les effets du projet sur les conditions de santé, sociales et économiques des groupes autochtones touchés, y compris les effets différenciés entre divers groupes de population, selon une évaluation l'ACS Plus.</li> <li>• Un exemple de projet ayant subi un examen de l'étude d'impact et démontrant comment la demande relative à l'ACS a conduit à des résultats positifs, liés aux occasions d'emploi et aux mesures d'atténuation de la violence fondée sur le sexe, pour le projet, et a eu des répercussions sur les communautés et les groupes de population.</li> <li>• <a href="#">Cedar LNG : Socioeconomic Report (en anglais seulement, juillet 2025)</a></li> <li>• <a href="#">Cedar LNG : Socioeconomic Management Plan (en</a></li> </ul>

						<p>international) des limites spatiales du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluez s'il existe des possibilités d'emploi ou d'éducation limitées parmi certains groupes de population, ou s'il existe des enjeux historiques ou contextuels qui ont limité l'accès de certains groupes à des occasions (par exemple, les liens entre l'accès à l'éducation et la garde d'enfants dans les communautés éloignées). Les statistiques (données quantitatives et qualitatives) doivent être situées dans le contexte communautaire plus large afin d'avoir du sens.</li> <li>Explorez des options pour accroître la représentation des femmes autochtones sur le marché du travail à tous les échelons dans les projets de développement des ressources, notamment au moyen de formations accessibles favorisant le développement des compétences.</li> </ul>	<p><a href="#">anglais seulement, juillet 2024</a>)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><a href="#">Cedar LNG: Gender, Equity, and Diversity (en anglais seulement, mai 2024)</a></li> <li><a href="#">Cedar LNG: Community Feedback Process (en anglais seulement, juillet 2024)</a></li> </ul>
FEGC-03	Mesures d'atténuation pour la violence fondée sur le sexe (VFS) potentielle relative au projet.	<b>Catégories de répercussions et d'effets négatifs réels et potentiels</b>	S. O.	Inclure des mesures d'atténuation contre la violence fondée sur le sexe potentielle contre les femmes, les	<ul style="list-style-type: none"> <li>La question clé est essentielle à la prise de décision en tant qu'effet indésirable direct ou accessoire pouvant être important, car il n'y a actuellement aucune inclusion des risques potentiels de violence fondée sur le sexe (VFS) ni de mesures d'atténuation proposées pour ces risques.</li> <li>Les Nations Anishinaabeg Michi Saagiig des Premières Nations des Traités Williams (MS-PNTW) ont noté dans le</li> </ul>	<p>Envisagez d'adopter les mesures d'atténuation suivantes pour réduire les risques potentiels de violence fondée sur le sexe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir une formation rigoureuse et des activités de sensibilisation en milieu</li> </ul>	<p>Le rapport « <a href="#">Répondre aux appels à la justice</a> » a fourni les recommandations suivantes pour protéger la sécurité et la sûreté des femmes et filles autochtones :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>mettre en œuvre des mesures telles que des</li> </ul>

				<p>filles et les personnes 2EL                  LGBTQI+ autochtones.</p> <p>Conditions sociales, économiques et de santé.</p>	<p>tableau « <b>Catégories de répercussions et d'effets réels et potentiels défavorables</b> », ce qui suit : « effets sur la sécurité perçue et réelle des communautés », « tension sociale ou harcèlement liés à une présence potentielle de la main-d'œuvre extérieure » et « préoccupations de sécurité pour les femmes, les jeunes et les membres de diverses identités de genre liés à la main-d'œuvre du projet ».</p>		<p>de travail, y compris, mais sans s'y limiter, des politiques visant à contrer la violence qui intègrent des politiques et des processus adaptés au genre, propres au genre et culturellement appropriés. Enquêter et inclure les services et soutiens existants liés à la violence fondée sur le sexe (par exemple, services pour les victimes d'agression sexuelle, refuges, ressources en violence familiale, services aux victimes et services juridiques, mesures de soutien autochtones, mesure de soutien aux personnes 2ELGBTQIA+, etc.) pour les communautés concernées (Section 6, Intérêts et mobilisation des Nations autochtones).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La violence fondée sur le sexe a le potentiel de survenir sur le lieu de travail, mais aussi au sein des communautés proches de projets de développement des ressources. Il est important de mettre en place des mesures d'atténuation qui vont au-delà des mesures prises par les travailleuses et travailleurs en milieu de travail.</li> </ul>	<p>consultations particulières avec des leaders communautaires ayant une connaissance de la réalité sur le terrain pour les femmes vulnérables;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• initiatives locales en matière de sécurité;</li> <li>• politiques sur l'usage de substances;</li> <li>• recrutement et formation;</li> <li>• suivi et surveillance des incidents.</li> </ul> <p><a href="#">Qu'est-ce que la violence fondée sur le sexe (VFS)?</a></p> <p><a href="#">Répondre aux appels à la justice : lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles autochtones dans le contexte de projets d'exploitation des ressources – Recommandation 11 – formation pour les travailleuses et travailleurs</a></p> <p><a href="#">Évaluation d'impact et appels à la justice concernant les FFADA – En particulier le lien entre les maladies sexuellement transmissibles et les campements de travailleuses et travailleurs comme répercussion sur « l'infrastructure sociale », p. 11, 13 et 14.</a></p> <p><a href="#">Gender based violence is a public health issue: using a health systems approach (OMS, en anglais seulement)</a></p>
--	--	--	--	---	---	--	--	---

